



Rapport d'activité 2025|26



COMMISSAIRE
À L'ÉTHIQUE ET À
LA DÉONTOLOGIE

RÉDACTION

Commissaire à l'éthique et à la déontologie

RÉVISION

Marilou Gagnon-Thibault

INFOGRAPHIE

Graphissimo

Le présent document peut être consulté dans la section Publications du site Web du Commissaire à l'éthique et à la déontologie: ced-qc.ca.

On peut en obtenir un exemplaire en s'adressant au :

Commissaire à l'éthique et à la déontologie

7^e étage, bureau 710

1150, rue de Claire-Fontaine

Québec (Québec) G1R 5G4

Téléphone: 418 643-1277

Courriel: info@ced-qc.ca

Note – Nous reconnaissons que certaines personnes ne s'identifient ni au genre masculin ni au genre féminin. Nous avons opté pour une féminisation syntaxique et une formulation neutre dans un esprit non discriminatoire. De plus, *le Commissaire à l'éthique et à la déontologie* (avec un C majuscule) désigne l'institution, alors que *la commissaire* (avec un c minuscule) est utilisée quand il s'agit de la personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec.

ISBN 978-2-555-04610-8

ISBN (PDF) 978-2-555-04611-5

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

© Commissaire à l'éthique et à la déontologie – 2026

Rapport d'activité 2025|26



COMMISSAIRE
À L'ÉTHIQUE ET À
LA DÉONTOLOGIE

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1^{er} étage, bureau 1.27
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité du Commissaire à l'éthique et à la déontologie pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 ainsi que les états financiers au 31 mars 2026, en application de l'article 79 du *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale* (RLRQ, chapitre C-23.1).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La commissaire,

Ariane Mignolet
(*Original signé*)

Québec, le 30 septembre 2026



TABLE DES MATIÈRES

Mot de la commissaire	9
Message de la jurisconsulte	11
Déclaration attestant la fiabilité des données	13
2025-2026 en chiffres	14
1. L'organisation	16
Mission et fonctions	16
Vision	16
Valeurs	16
Clientèles	17
Équipe du Commissaire	18
Charte de la langue française	20
Relations institutionnelles	22
2. Les 15 ans du commissaire	24
Le Commissaire, de sa création à aujourd'hui	25
Témoignages	28
Les activités du 15 ^e anniversaire	29
3. Les activités de prévention	30
Conseils et avis	30
Déclarations produites par les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel	32
Sensibilisation de la clientèle	34
4. Les activités d'enquête et de vérification	36
Enquêtes	36
Vérifications	38
5. Les activités d'information et de sensibilisation	39
Renseignements au public	39
Communication	40
Formation et sensibilisation du grand public	41
6. Le mandat en matière d'actes répréhensibles	42
Actes répréhensibles	42
Représailles et menaces de représailles	43
7. Les résultats relatifs au plan stratégique 2023-2027	44
Enjeu 1 – Connaissance et utilisation des services du Commissaire	44
Enjeu 2 – Performance de l'organisation	46
8. Les états financiers	48



....

Aujourd'hui, plus de 15 ans après l'adoption du Code, l'institution du Commissaire est fière de s'être taillé une place dans l'environnement parlementaire et politique québécois, et de participer au développement du domaine ailleurs au Canada et dans la Francophonie.

....

MOT DE LA COMMISSAIRE

J'ai le privilège de vous présenter ce rapport annuel, qui fait état des activités du Commissaire à l'éthique et à la déontologie découlant notamment de ses mandats de prévention, d'encadrement et d'information et qui rend compte des états financiers de l'institution et des résultats liés à la mise en œuvre de sa planification stratégique pour l'exercice 2025-2026.

C'est au cours de cette période que mon équipe et moi avons pu souligner le 15^e anniversaire de l'adoption du *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale* et de la création du Commissaire. Mesurer les changements en matière d'intégrité publique que peut générer ce type de pièce législative, a fortiori dans un contexte aussi singulier que celui du milieu parlementaire, est un exercice complexe et délicat. Néanmoins, notre rôle d'accompagnement auprès de notre clientèle nous permet de constater l'évolution de la sensibilité des membres de l'Assemblée nationale, et celle de leur personnel, aux enjeux éthiques et déontologiques inhérents à l'exercice de leur charge. Aujourd'hui, 15 ans après l'adoption du Code, l'institution du Commissaire est fière de s'être taillé une place dans l'environnement parlementaire et politique québécois, et de participer au développement du domaine ailleurs au Canada et dans la Francophonie.

Je tiens à souligner la contribution essentielle des membres de mon équipe, dont l'attachement à la mission de l'institution et la volonté de servir l'intérêt public nous permettent de jouer pleinement notre rôle de partenaire clé en matière d'éthique et de déontologie parlementaires. Je remercie aussi M^e Marie Deschamps, juriste de l'Assemblée nationale, pour sa disponibilité et sa collaboration.

Bonne lecture!

Ariane Mignolet
(Original signé)



MESSAGE DE LA JURISCONSULTE

....

À titre de jurisconsulte, mes activités sont surtout orientées vers les avis donnés à l'Assemblée nationale concernant le régime de protection juridique des députées et députés et des anciennes députées et anciens députés de l'Assemblée nationale.

....

Je remercie la commissaire à l'éthique et à la déontologie de me céder quelques lignes de son rapport annuel pour que je puisse m'adresser à un public plus large que celui auquel je suis naturellement exposée. Ce geste illustre l'excellente collaboration qui marque nos échanges.

À titre de jurisconsulte, mes activités sont surtout orientées vers les avis donnés à l'Assemblée nationale concernant le régime de protection juridique des députées et députés et des anciennes députées et anciens députés de l'Assemblée nationale. J'ai le plaisir de soutenir l'Assemblée nationale et les députés et anciens députés dans la mise en œuvre de ce programme, dans le respect des principes fondés sur les règles législatives, l'éthique et la déontologie.

Par ailleurs, mes fonctions me permettent de maintenir des échanges éclairants avec les organisations fédérales et provinciales chargées de l'éthique et de la déontologie. Ces échanges démontrent le dynamisme et la capacité d'évolution de nos institutions.

Marie Deschamps, C.C., Ad. E.
Jurisconsulte de l'Assemblée nationale
(Original signé)

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport d'activité du Commissaire à l'éthique et à la déontologie relèvent de ma responsabilité. Je dois gérer la mission de l'organisme conformément aux lois et règlements qui le régissent. J'atteste l'exactitude et la fiabilité des données comprises dans ce rapport.

Le présent document décrit fidèlement la mission et le fonctionnement de l'organisme et fait état des résultats en ce qui a trait à ses différentes activités, particulièrement celles en application des dispositions législatives et réglementaires sous sa responsabilité. Ce rapport fournit aussi les renseignements relatifs aux états financiers pour la période visée.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans ce rapport d'activité correspondent à la situation du Commissaire à l'éthique et à la déontologie telle qu'elle se présentait au 31 mars 2026.

La commissaire,

Ariane Mignolet
(Original signé)

Québec, le 30 septembre 2026

2025-2026 EN CHIFFRES



CLIENTÈLES

125

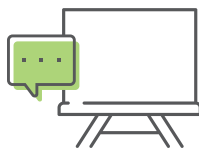
membres de l'Assemblée nationale

28

membres du Conseil exécutif¹

821

membres du personnel politique²



FORMATION

30

séances de formation offertes

- **22** séances en virtuel
- **8** séances en présentiel

354

participantes et participants aux séances de formation³

18

membres de l'Assemblée nationale ayant suivi au moins une formation au cours de l'année



COMMUNICATIONS DU GRAND PUBLIC

94

communications provenant de citoyennes et citoyens

67

demandes de renseignements provenant de médias

1 En date du 31 mars 2026.

2 Cette donnée correspond à la somme du nombre d'employées et employés politiques (cabinets de l'Assemblée nationale et bureaux de circonscription) en date du 31 mars 2026 et du nombre d'employés des cabinets ministériels en date du 29 octobre 2025, soit la donnée la plus récente de l'année financière 2025 2026. Source: Assemblée nationale du Québec.

3 Cette donnée peut comprendre des doublons si une personne a suivi plus d'une formation.



ENQUÊTES

2

demandes d'enquête reçues en vertu de l'article 91 du *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*

1

rapport d'enquête déposé à l'Assemblée nationale



AVIS DU COMMISSAIRE

142

avis rendus aux membres de l'Assemblée nationale

156

avis rendus aux membres du personnel politique



DONS ET AVANTAGES

70

déclarations provenant de membres de l'Assemblée nationale

23

déclarations provenant de membres du personnel politique



DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

189

déclarations analysées

132

sommaires rendus publics

1. L'ORGANISATION

MISSION ET FONCTIONS

Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie (le « Commissaire ») est une institution indépendante qui conseille, accompagne et encadre les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel politique, en s'assurant que les règles déontologiques et les principes éthiques établis guident leur conduite dans l'exercice de leur charge ou de leurs fonctions. Le Commissaire est responsable de l'application des dispositions prévues :

- au [*Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*](#) (le « Code »);
- aux [*Règles déontologiques applicables aux membres du personnel des députés et des cabinets de l'Assemblée nationale*](#) (les « Règles »);
- au [*Règlement concernant les règles déontologiques applicables aux membres du personnel d'un cabinet ministériel*](#) (le « Règlement »).

Autres lois

Au fil des ans, le législateur a également confié au Commissaire certaines fonctions en vertu des lois suivantes :

- [*Loi encadrant l'octroi des allocations de transition aux députés qui démissionnent en cours de mandat*](#);
- [*Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*](#);
- [*Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles*](#).

VISION

Le Commissaire se veut un partenaire clé reconnu pour la pertinence et l'importance de ses interventions dans le domaine de l'éthique et de la déontologie parlementaires.

VALEURS

Confiance

Être digne de la confiance des membres de l'Assemblée nationale, du personnel politique et de la population par ses actions et son écoute.

Engagement

Faire preuve d'engagement envers la mission de l'institution, la clientèle, les partenaires et les membres de l'équipe par son sens du service, son accessibilité et sa collaboration.

Rigueur

Se démarquer par le traitement objectif de chaque situation, le respect de la confidentialité, l'accompagnement diligent de la clientèle et la clarté des informations diffusées.

Expertise

Être reconnu pour le professionnalisme et les compétences de son équipe grâce au maintien d'une culture de développement des connaissances et d'amélioration continue de ses pratiques.

.....

Le Commissaire se veut un partenaire clé reconnu pour la pertinence et l'importance de ses interventions dans le domaine de l'éthique et de la déontologie parlementaires.

.....

CLIENTÈLES

Membres de l'Assemblée nationale

Le **Code** s'applique aux 125 membres de l'Assemblée nationale, dont 28 sont membres du Conseil exécutif au 31 mars 2026.

Personnel politique

Les **Règles** concernent le personnel des députées et députés et celui des cabinets de l'Assemblée nationale (les chefs, les leaders et les whips des différents groupes parlementaires, de même que les membres de la présidence). Cette définition comprend les personnes engagées pour assister un parti politique représenté à l'Assemblée ou encore une députée ou un député indépendant à des fins de recherche et de soutien. Au cours de l'année financière 2025-2026, 453⁴ employées et employés étaient visés par les obligations des Règles.

Le **Règlement**, quant à lui, s'applique au personnel des cabinets ministériels, y compris le personnel de circonscription des membres du Conseil exécutif et le personnel régional, le cas échéant. Au cours de l'année financière 2025-2026, cela représentait 368⁵ personnes.

Personnes visées par des règles d'après-mandat

Au terme de leur mandat ou à la cessation de leurs fonctions, certaines personnes demeurent assujetties à des règles d'après-mandat, soit :

- les membres du Conseil exécutif;
- les membres du personnel d'un cabinet ministériel;
- certaines et certains membres du personnel des députées et députés et des titulaires d'un cabinet de l'Assemblée nationale.

Dans tous les cas, les membres du personnel de soutien ne sont pas soumis aux règles d'après-mandat.

Alors que certaines de ces règles s'appliquent pour une période déterminée, d'autres demeurent en vigueur en tout temps. Ainsi, une partie de la clientèle du Commissaire se compose d'un nombre toujours croissant d'anciennes et anciens membres du Conseil exécutif et du personnel politique.

4 En date du 31 mars 2026. Source : Assemblée nationale du Québec.

5 En date du 29 octobre 2025. Source : BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Liste du personnel politique des cabinets ministériels*, en ligne : <https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=714> (Consulté le 5 mai 2026). Il s'agit de la donnée la plus récente disponible pour l'année financière 2025-2026.

ÉQUIPE DU COMMISSAIRE

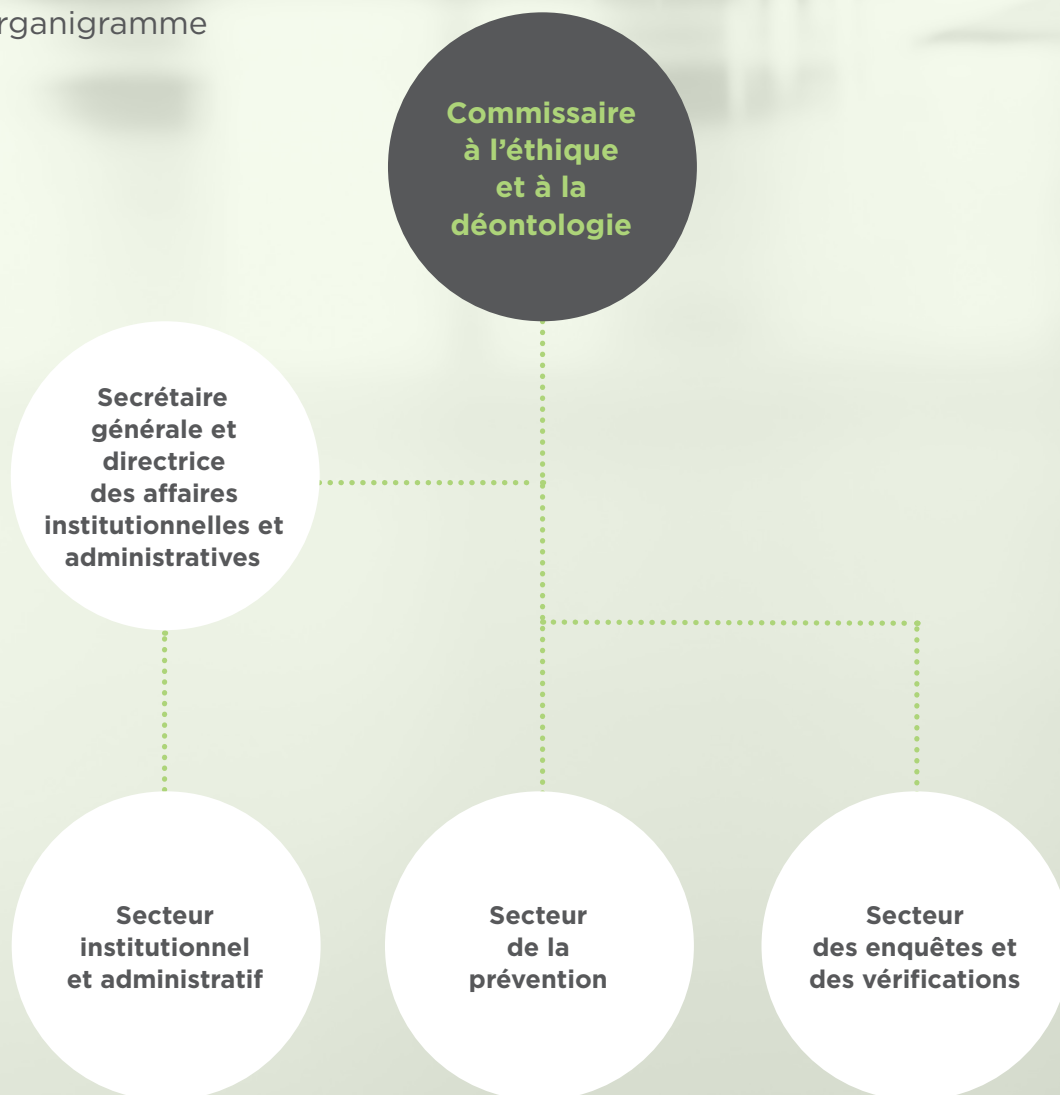
Au 31 mars 2026, 16 personnes, dont la commissaire, M^e Ariane Mignolet, étaient au service du Commissaire à l'éthique et à la déontologie. Certains services en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles sont fournis par l'Assemblée nationale, conformément à l'article 74 du Code.

Répartition des catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	Effectif régulier	Effectif occasionnel*
Emplois supérieurs (commissaire)	1	—
Cadres	1	—
Fonctionnaires	3	—
Professionnelles et professionnels (dont des avocates et avocats)	11	—
Total	16	—

* Ces données excluent, le cas échéant, les étudiantes et étudiants et les stagiaires.

Organigramme



CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Commissaire est assujéti à la *Charte de la langue française* (la « Charte ») à titre d'institution parlementaire. Dans un souci d'exemplarité, l'institution s'assure de fournir toute documentation et de réaliser toute communication avec une attention particulière accordée à l'utilisation exclusive du français.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français et Politique linguistique de l'État

La Politique linguistique de l'État s'applique aux institutions parlementaires, sous réserve des dispositions particulières prévues par le Commissaire à la langue française. Chaque institution parlementaire qui entend utiliser une autre langue que le français doit adopter une directive. Celle-ci est disponible sur le [site Web](#) du Commissaire à l'éthique et à la déontologie.

Politique linguistique de l'État et Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures.	Diffusion de la politique auprès du personnel, et présentation lors de rencontres d'équipe et dans le cadre du programme d'accueil des nouvelles employées et nouveaux employés
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé?	Aucun
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le Commissaire à la langue française?	Oui (mise à jour le 1 ^{er} décembre 2025)

Émissaire à la langue française

Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie, par l'entremise de son émissaire, a maintenu sa participation au comité de travail portant sur la mise en application de la Charte. Ce comité, qui regroupe les institutions parlementaires, est présidé par le Commissaire à la langue française. Au cours de la période 2025-2026, des réunions se sont tenues au sujet des réalités particulières dans lesquelles ses membres accomplissent leurs missions respectives.

Indicateurs et objectifs d'exemplarité

Au cours de l'exercice, l'administration du Commissaire à l'éthique et à la déontologie a déployé diverses actions pour atteindre les objectifs d'exemplarité dont se sont dotées les institutions parlementaires.

Objectif 1 – Promotion d'un français de qualité

- Tenue de deux ateliers pratiques à l'intention du personnel sur la communication claire et le design d'information visant l'amélioration de certains documents institutionnels du Commissaire.

Objectif 2 – Valorisation de la langue française dans les actions externes de l'institution parlementaire

- Participation d'une employée à la formation *Penser et agir pour la démocratie*, organisée par le Centre de la francophonie des Amériques. Cette formation fut l'occasion d'entretenir des échanges avec la volonté de renforcer le sentiment d'appartenance à la francophonie et d'en découvrir les réalités linguistiques et culturelles. Elle s'est conclue par l'élaboration d'une résolution déposée à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, avec comme objectif de contribuer activement à l'avenir de la démocratie.
- Publication sur les réseaux sociaux d'une série de termes vulgarisés en lien avec la mission du Commissaire.

Objectif 3 – Utilisation et protection de la langue française

- Présentation à l'ensemble du personnel de la mise à jour de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français.

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

La collaboration avec d'autres organisations permet la mise en commun d'expériences et l'échange de bonnes pratiques. Le Commissaire entretient des relations avec divers partenaires et participe aux activités de différents réseaux. Cela lui permet, entre autres, de développer ses connaissances, de mettre à profit son expertise et de sensibiliser la relève en matière d'éthique et de déontologie parlementaires.

Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires

Le Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires (le « Réseau ») est une organisation à but non lucratif qui regroupe des institutions publiques de l'espace francophone exerçant des fonctions dans le domaine de l'éthique et de la déontologie parlementaires. Il contribue à la réflexion autour de ces enjeux et à leur promotion dans la francophonie. Au 31 mars 2026, le Réseau comptait 29 membres venant de 15 pays, dont le Commissaire à titre de membre fondateur.



En tant que siège du Secrétariat général, le Commissaire est notamment responsable du soutien à la présidence et au Bureau du Réseau, de la gestion administrative et institutionnelle de l'organisation ainsi que du développement et du maintien des relations avec toute instance ou personne qui poursuit des objectifs semblables à ceux du Réseau.

Au cours de l'année, le Commissaire a, entre autres, collaboré aux projets suivants :

- La création et la mise en ligne de la [Bibliothèque virtuelle](#) du Réseau, une plateforme qui regroupe divers types de documents produits et diffusés par ses membres. Il s'agit d'un outil visant à faciliter l'accès à la documentation produite par les institutions qui œuvrent en éthique et en déontologie parlementaires.
- L'organisation et l'animation d'un premier webinaire thématique pour les membres du Réseau sur le thème de l'intérêt personnel. Cette discussion a permis aux membres de présenter leur interprétation de la notion d'intérêt personnel, notamment ce qu'elle inclut et ce qu'elle exclut.

Les membres du Réseau se réunissent chaque année à l'occasion de leur assemblée générale annuelle. Celle-ci s'est tenue les 7 et 8 juillet 2025, à Paris, suivant l'invitation du déontologue de l'Assemblée nationale et du Comité de déontologie parlementaire du Sénat. Des représentantes et représentants d'une vingtaine d'institutions, dont le Commissaire, ont alors pu échanger sur les activités présentes et futures du Réseau. Deux thèmes principaux ont été abordés :

- L'interférence entre les immunités, les irresponsabilités ou les privilèges parlementaires et les règles déontologiques;
- L'utilisation des médias sociaux et la désinformation : pour une responsabilité éthique des parlementaires.

Par ailleurs, en tant que secrétaire générale du Réseau, la commissaire, M^e Ariane Mignolet, a participé à la 50^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui avait lieu à Paris du 9 au 13 juillet. Elle a notamment animé un atelier, destiné aux membres de la Commission des affaires parlementaires, sur le développement d'un réflexe éthique en lien avec la désinformation dans le contexte de l'utilisation des médias sociaux.

Conférence annuelle du Réseau canadien en matière de conflits d'intérêts

Le Réseau canadien en matière de conflits d'intérêts regroupe les responsables de la prévention et de l'encadrement de l'éthique et de la déontologie parlementaires des différentes instances canadiennes. En tant que membre, le Commissaire participe aux conférences annuelles de ce réseau afin de développer son expertise à l'égard de divers sujets d'intérêt et de mettre en commun les meilleures pratiques.

Cette année, les membres se sont réunis du 3 au 5 septembre à Victoria, en Colombie-Britannique. Elles et ils ont abordé plusieurs sujets, dont :

- les outils de formation en ligne pour les députées et députés;
- les fiducies sans droit de regard;
- l'intelligence artificielle;
- la norme de preuve.

Journée de l'intégrité publique du Forum des partenaires en intégrité publique

Dans le cadre des activités du Forum des partenaires en intégrité publique, le Commissaire a participé au panel « Comment les institutions veillent-elles à la transparence et à l'éthique en période électorale? » lors de la Journée de l'intégrité publique, le 20 mars 2026. En compagnie d'un représentant d'Élections Québec et d'une représentante de Lobbyisme Québec, M^e Élodie Gagné-Lafrance, avocate-coordonnatrice du Secteur de la prévention, y a abordé les principales règles déontologiques auxquelles porter attention en période électorale et le rôle du Commissaire à cet égard.

Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

Le Commissaire a poursuivi sa collaboration avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, dont il contribue au financement depuis 2017. Au cours de l'année, des représentantes du Commissaire ont participé à différentes activités de la Chaire, soit sa Journée annuelle des partenaires ainsi que son colloque « Réfléchir la citoyenneté démocratique : une approche multidisciplinaire pour répondre aux défis contemporains ».

Rencontres d'échanges

Le Commissaire échange régulièrement avec des groupes ou des personnes à l'occasion de rencontres institutionnelles. L'objectif de ces activités plus informelles consiste à discuter de divers sujets d'intérêt, à alimenter la réflexion sur différents thèmes et à répondre aux questions particulières des participantes et participants.

En novembre 2025, la commissaire et des membres de son équipe se sont entretenus avec la cohorte 2025-2026 des stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. Il a notamment été question du rôle de l'institution, des fonctions de la commissaire et des règles déontologiques applicables aux parlementaires du Québec.

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes

La commissaire s'est jointe à des homologues canadiens pour aborder l'expertise du Québec à l'occasion de l'initiative d'examen de la *Loi sur les conflits d'intérêts* du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes. Durant son audition, elle a notamment abordé le rôle complémentaire que jouent l'éthique et la déontologie dans l'encadrement de conflit d'intérêts ainsi que la notion de transparence.

2. LES 15 ANS DU COMMISSAIRE



En 2025, le Commissaire à l'éthique et à la déontologie célébrait ses 15 ans d'existence. Au fil des ans, à la faveur de l'engagement et du travail rigoureux d'une équipe mobilisée, l'institution s'est forgé une expertise sur les questions et les enjeux portant sur l'éthique et la déontologie parlementaires, qui rayonne au Québec comme ailleurs sur la scène canadienne et francophone. En plus de se consacrer au maintien de l'intégrité publique, le Commissaire s'emploie, par ses actions et son accompagnement, à être reconnu comme un interlocuteur de confiance auprès des membres de l'Assemblée nationale, du personnel politique et de la population.

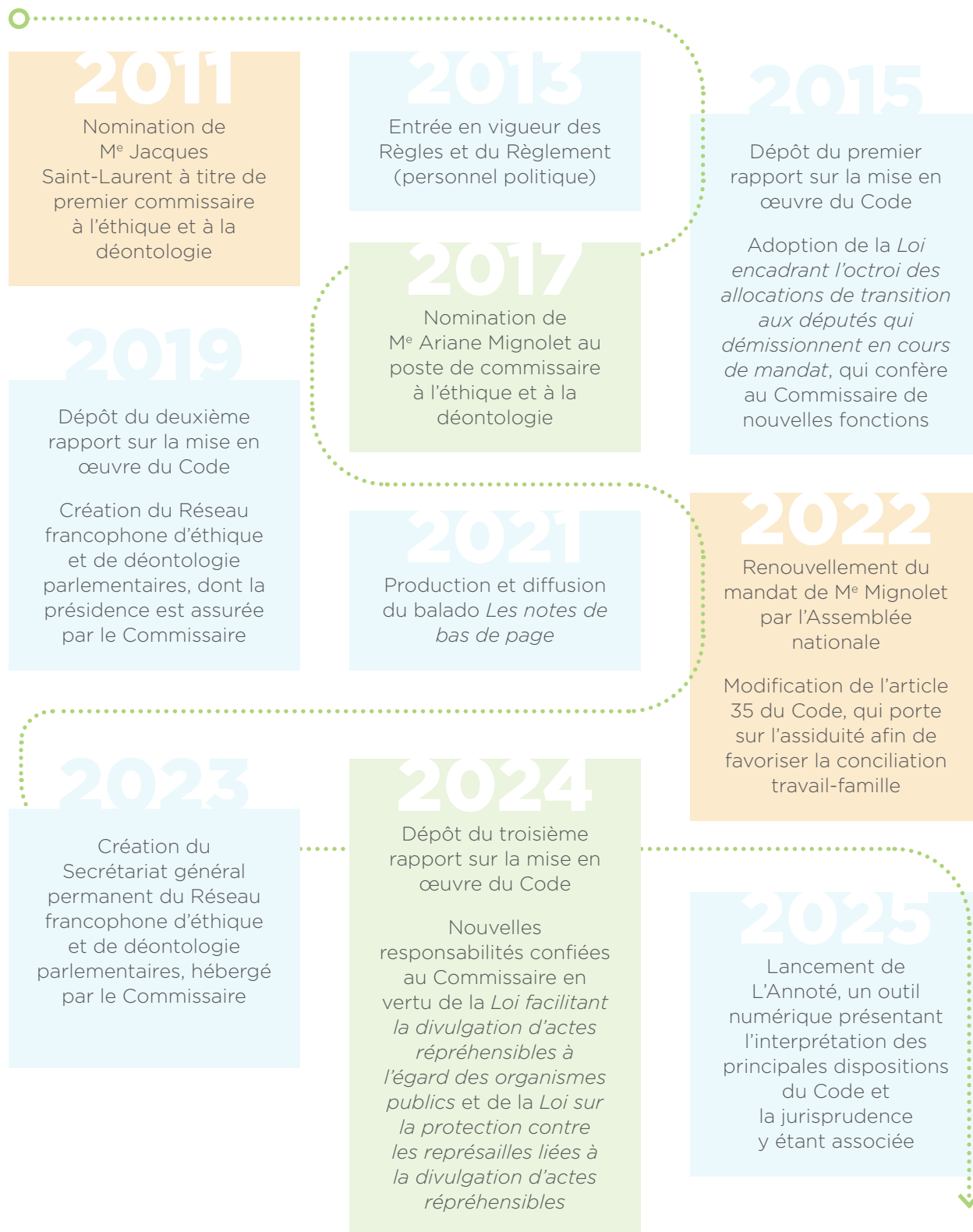
.....

Au fil des ans, à la faveur de l'engagement et du travail rigoureux d'une équipe mobilisée, l'institution s'est forgé une expertise sur les questions et les enjeux portant sur l'éthique et la déontologie parlementaires, qui rayonne au Québec comme ailleurs sur la scène canadienne et francophone.

.....

LE COMMISSAIRE, DE SA CRÉATION À AUJOURD'HUI

Depuis la sanction du projet de loi n° 48 concernant la mise en place d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres de l'Assemblée nationale et la création d'une institution indépendante chargée de son application, différents événements ont marqué le parcours du Commissaire.



15 ans en chiffres

L'ensemble de l'historique du Commissaire et des moments marquants de l'institution peuvent être consultés dans la section [Historique](#) de son site Web.



2 316

avis rendus aux
députées et députés

1 178

avis rendus aux
membres du
personnel politique



818

demandes de
renseignements
provenant de
citoyennes et citoyens



13

dossiers de vérifications
menés à l'égard
de membres de
l'Assemblée nationale



56

demandes d'enquête
reçues en vertu de
l'article 91 du Code



737

déclarations de dons,
avantages et autres
marques d'hospitalité
provenant de membres
de l'Assemblée nationale



872

demandes de
renseignement
provenant de médias



38

rapports d'enquête
visant une députée ou
un député déposés à
l'Assemblée nationale



1 637

déclarations des
intérêts personnels
analysées en vertu
du Code



Plus de
140

séances de formation
destinées aux membres
de l'Assemblée
nationale et à leur
personnel



.....

*En plus de se consacrer au maintien
de l'intégrité publique, le Commissaire
s'emploie, par ses actions et son
accompagnement, à être reconnu comme
un interlocuteur de confiance auprès des
membres de l'Assemblée nationale, du
personnel politique et de la population.*

.....

Collection de l'Assemblée nationale du Québec, photographe: Claude Mathieu

TÉMOIGNAGES

Le Commissaire se distingue par son équipe à échelle humaine au sein de laquelle le travail est mené de manière collégiale. La polyvalence de son personnel et la diversité de leurs compétences permettent au Commissaire de mettre en œuvre une multitude de dossiers et de mandats variés.

À l'occasion du 15^e anniversaire du Commissaire, les membres de l'équipe ont raconté ce qui les rendait fières et fiers de leur milieu de travail.

Qu'est-ce qui te rend particulièrement fier de travailler au Commissaire à l'éthique et à la déontologie?

« Avoir l'occasion de participer concrètement au renforcement de l'intégrité publique et au maintien de la confiance du public envers l'Assemblée nationale et ses membres en contribuant à l'exercice des fonctions du Commissaire. »



Samuel, *avocat*
Arrivé en 2023

Quel projet a été le plus marquant pour toi?

« Mon implication auprès du Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires, parce que ça me permet de travailler sur une variété de mandats différents, ce qui est extrêmement stimulant. »



Anne-Sophie, *conseillère en communication et en relations institutionnelles*
Arrivée en 2020

En quoi l'équipe du Commissaire se distingue-t-elle?

« Chaque membre de l'équipe démontre un attachement à la mission de notre institution. L'esprit de collaboration est manifeste au sein de cette toute petite équipe qui se veut créative et engagée afin de relever des défis variés et stimulants. »



Élodie, *avocate*
Arrivée en 2012

LES ACTIVITÉS DU 15^e ANNIVERSAIRE

Le Commissaire a organisé différentes activités de communication internes et externes pour souligner cet anniversaire et mettre de l'avant les moments marquants, les réalisations et les messages clés du Commissaire.

Capsule vidéo

En collaboration avec l'Assemblée nationale du Québec, le Commissaire a préparé une capsule vidéo à l'intention des partenaires et des collaboratrices et collaborateurs de l'institution qui ont contribué à la réalisation de sa mission, d'une façon ou d'une autre, au cours des 15 dernières années. Cette capsule visait à souligner l'engagement des membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel ainsi que celui des partenaires et du grand public envers la mission de l'institution.

La capsule vidéo est disponible [en ligne](#).



Médias sociaux

Une série de publications a été diffusée sur les médias sociaux du Commissaire au cours de l'automne 2025. Elle portait notamment sur :

- les moments marquants de l'institution;
- les 15 dernières années en chiffres;
- des témoignages d'employées et employés.

Au total, 16 publications ont été mises en ligne à travers les trois plateformes de médias sociaux du Commissaire, permettant de faire rayonner l'institution auprès d'un large auditoire composé de sa clientèle, de ses partenaires et du grand public.



3. LES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

La principale fonction du Commissaire à l'éthique et à la déontologie est de **conseiller** et d'**accompagner** les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel dans le but de prévenir les situations contraires au Code, aux Règles et au Règlement.

Le Secteur de la prévention assiste la commissaire en informant la clientèle quant à ses obligations, notamment en lui formulant des avis, en l'accompagnant dans la mise en place de certaines mesures et en lui offrant des formations. Avec l'aide du Secteur institutionnel et administratif, il s'occupe du traitement des déclarations des intérêts personnels des élues et élus ainsi que des directrices et directeurs de cabinet, de même que des déclarations relatives aux dons, aux avantages et aux autres marques d'hospitalité. Enfin, il mène divers travaux de veille, de recherche et d'analyse juridique, puis contribue à renseigner le public sur le rôle du Commissaire et sur le cadre applicable.

CONSEILS ET AVIS

Le Code, les Règles et le Règlement prévoient un mécanisme formel de consultation auprès du Commissaire afin de permettre aux membres de l'Assemblée nationale et à leur personnel de solliciter un avis confidentiel sur toute question concernant leurs obligations. Seule la personne touchée par une situation peut demander à la commissaire de se prononcer sur ses obligations déontologiques.

Avis rendus par le Commissaire

Clientèle	Avis verbaux	Avis écrits	Total
Membres de l'Assemblée nationale	125	17	142
Membres du personnel des parlementaires, des cabinets de l'Assemblée nationale et des cabinets ministériels	120	36	156
Total	245	53	298

.....

*En 2025-2026, le délai moyen pour la transmission d'un avis verbal était de **2 jours**, tant pour les membres de l'Assemblée nationale que pour leur personnel.*

.....

.....

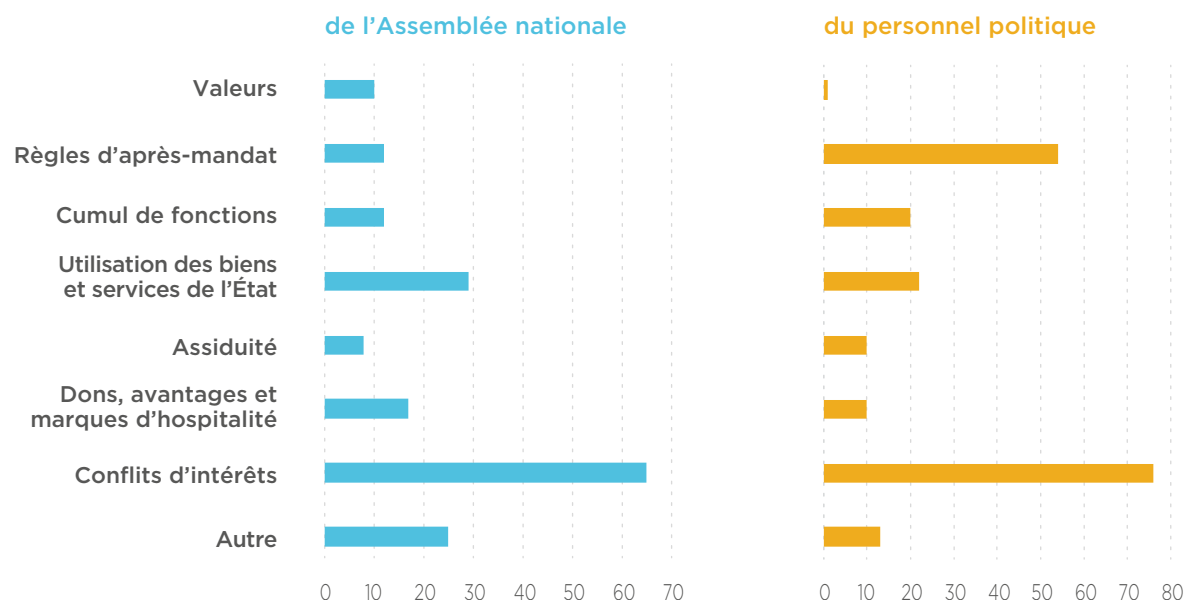
*Le délai moyen pour la production des avis écrits était de **23 jours** pour les membres de l'Assemblée nationale et de **16 jours** pour leur personnel.*

.....

Le délai de production des avis varie, entre autres, en fonction de leur degré de complexité, du caractère inusité de la situation soumise, du nombre de demandes en cours d'analyse ou encore du moment où la demande est transmise. Avant que l'avis formel soit remis à la personne qui en fait la demande, des orientations lui sont généralement transmises de vive voix afin de répondre à ses interrogations dans des délais plus courts.

L'objet des avis peut varier, bien que certains thèmes soient davantage récurrents. Les graphiques suivants montrent que le thème le plus souvent abordé est celui du conflit d'intérêts. À noter qu'un avis rendu peut aborder plus d'un thème pour une même situation. Ainsi, le nombre total de thèmes traités est supérieur au nombre total d'avis rendus présentés dans le tableau précédent.

Thèmes abordés dans les avis rendus aux membres



La catégorie « Autre » inclut les questions d'ordre éthique ou déontologique qui ne sont pas nécessairement liées à une disposition particulière du Code, notamment celles relatives au rôle des membres de l'Assemblée nationale en tant qu'employeuses et employeurs.

DÉCLARATIONS PRODUITES PAR LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LEUR PERSONNEL

Déclaration des intérêts personnels

À leur entrée en fonction, et par la suite annuellement, les députées et députés, y compris les membres du Conseil exécutif, ainsi que les directrices et directeurs de cabinet de l'Assemblée nationale et de cabinet ministériel doivent déposer auprès du Commissaire une déclaration de leurs intérêts personnels et de ceux des membres de leur famille immédiate.

Les déclarations, dont le contenu varie selon les fonctions occupées, comportent des renseignements personnels et financiers, comme les revenus, les biens immeubles ne servant pas à des fins personnelles et les intérêts détenus dans une entreprise. Le Commissaire analyse ces renseignements dans le but de prévenir une situation réelle ou appréhendée de conflit d'intérêts, puis publie un sommaire indiquant la nature des intérêts déclarés pour chaque membre de l'Assemblée nationale et du Conseil exécutif. Les déclarations des directeurs de cabinet sont aussi analysées, mais ne font pas l'objet d'un sommaire public.

Le Code prévoit quels renseignements, parmi l'ensemble de ceux à déclarer, doivent figurer dans le sommaire. Comme c'est le cas pour les renseignements déclarés, le sommaire des membres du Conseil exécutif en présente davantage que celui des députés en raison des fonctions occupées.

Le registre public des sommaires de déclaration des intérêts personnels peut être consulté dans la section [Registres publics](#) du site Web du Commissaire.

En vertu du Code, la commissaire est également tenue de produire une déclaration de ses intérêts personnels et de ceux de sa famille immédiate. Celle-ci est analysée par le Secteur de la prévention, puis un sommaire est publié dans le registre accessible sur le [site Web](#) du Commissaire.

.....

***En 2025-2026, le
Commissaire a analysé
189 déclarations, dont
132 ont fait l'objet d'un
sommaire public.***

.....

Déclaration de dons, d'avantages ou de marques d'hospitalité

Une ou un membre de l'Assemblée nationale ou de son personnel peut, dans l'exercice de ses fonctions, accepter un don, un avantage ou une marque d'hospitalité, à condition de respecter les deux principes de base sur l'acceptabilité :

- Il n'est pas offert en échange d'une intervention ou d'une prise de position sur toute question sur laquelle la députée ou le député peut être appelé à se prononcer.
- Il ne peut pas influencer sur l'indépendance de jugement ou risquer de compromettre l'intégrité de la personne qui le reçoit ou celle de l'Assemblée nationale.

Tous les dons, avantages et marques d'hospitalité jugés acceptables et ayant une valeur de plus de 200 \$ doivent être déclarés au Commissaire. Le registre public des dons, des marques d'hospitalité et autres avantages peut être consulté dans la section [Registres publics](#) du site Web du Commissaire.

.....

*En 2025-2026, le Commissaire a rendu publiques **61** déclarations relatives à des dons acceptés par des membres de l'Assemblée nationale. À cela s'ajoutent **23** déclarations reçues de la part de membres du personnel politique. Ces dernières ne sont toutefois pas rendues publiques.*

.....

SENSIBILISATION DE LA CLIENTÈLE

Formation

Afin que la clientèle développe de bons réflexes éthiques et déontologiques, le Commissaire tient plusieurs séances de formation au cours de l'année. Un calendrier de formation est publié pour chaque période de travaux parlementaires, permettant ainsi aux élues et élus et au personnel politique d'intégrer des séances à leur agenda de façon proactive. Il peut s'agir de formations générales portant sur les dispositions qui leur sont applicables ou de séances sur certains thèmes. En outre, la clientèle peut également s'adresser au Commissaire si elle souhaite participer à une formation sur mesure adaptée à ses besoins.

.....

En 2025-2026, le Commissaire a offert 30 séances de formation auxquelles 354 personnes⁶ ont participé. Au cours de cette période, 18 membres de l'Assemblée nationale ont assisté à au moins une de ces séances.

.....



Thèmes des formations

Formation générale sur le Code (90 min)

Résumé des dispositions prévues au Code.

Formation générale sur les Règles et le Règlement (90 min)

Résumé des dispositions prévues aux Règles et au Règlement.

Séance thématique sur les conflits d'intérêts (30 min)

Notions de base en matière de conflits d'intérêts et règles applicables en la matière.

Séance thématique sur le cumul de fonctions (30 min)

Éléments à prendre en considération lorsque des activités, rémunérées ou non, sont réalisées parallèlement à celles menées dans l'exercice de ses fonctions ou de sa charge.

Séance thématique sur l'utilisation des biens et services de l'État (30 min)

Enjeux pouvant émaner de l'utilisation des biens et services fournis par l'État dans l'exercice de sa charge ou de ses fonctions.

Séance thématique sur les dons, les avantages et autres marques d'hospitalité (45 min)

Actions à poser au moment de la réception de dons ou d'avantages.

Séance thématique sur les règles d'après-mandat (30 min)

Actions à poser par les députées et députés, les ministres ainsi que les membres du personnel politique avant et après la cessation de leurs fonctions.

Séance thématique sur l'utilisation des médias sociaux (30 min)

Valeurs, principes éthiques et règles déontologiques applicables lors de l'utilisation des médias sociaux dans l'exercice de sa charge ou de ses fonctions.

NOUVEAUTÉ

Séance thématique sur les activités partisans (30 min)

Bonnes pratiques à adopter pour séparer les activités partisans de celles liées à l'exercice de sa charge.

6 Cette donnée peut comprendre des doublons si une personne a suivi plus d'une formation.

Documentation utile

Parmi les outils de formation et de sensibilisation du Commissaire, on trouve également la publication de documentation destinée à guider la clientèle quant à l'interprétation des dispositions qui lui sont applicables.

Outils d'aide à la réflexion

En 2025-2026, le Commissaire a élaboré de nouveaux outils de sensibilisation conçus pour aider la clientèle à se poser les bonnes questions et à poser les gestes appropriés lorsqu'elle fait face à des situations susceptibles de soulever des enjeux éthiques ou déontologiques. La série publiée comprend six outils d'aide à la réflexion :

- **Conflit d'intérêts** : êtes-vous en situation de conflits d'intérêts?
- **Cumul de fonctions** : pouvez-vous exercer une activité en parallèle de votre charge?
- **Détention d'intérêts** : pouvez-vous participer à un marché avec l'État ou détenir des intérêts dans une entreprise qui participe à un tel marché?
- **Après-mandat** : avez-vous eu des rapports officiels, directs et importants dans le cadre d'un dossier en particulier?
- **Dons** : on vous offre quelque chose, pouvez-vous l'accepter?
- **Éthique** : processus de réflexion.

COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

CUMUL DE FONCTIONS
Pouvez-vous exercer une activité en parallèle de votre charge ou de vos fonctions?

ÉTAPE 1
Est-ce que je peux cumuler des fonctions?

ÉTAPE 2
Il m'est possible de cumuler des fonctions.

RÈGLES D'APRÈS-MANDAT
Est-ce que j'ai eu des rapports officiels, directs et importants?

LES ÉTAPES de l'après-mandat

OUTILS D'AIDE À LA RÉFLEXION

À l'intention des membres de l'Assemblée nationale et des membres du personnel politique

4. LES ACTIVITÉS D'ENQUÊTE ET DE VÉRIFICATION

Une deuxième grande fonction du Commissaire à l'éthique et à la déontologie est de **faire enquête** lorsque des motifs raisonnables permettent de croire qu'une ou un membre de l'Assemblée nationale ou du personnel politique aurait pu commettre un manquement aux règles applicables. C'est le Code qui confie cette responsabilité à la commissaire. Celle-ci s'acquitte de ses fonctions dans le cadre des droits, des privilèges et de l'immunité de l'Assemblée nationale.

Le Secteur des enquêtes et des vérifications appuie la commissaire en colligeant, en recherchant et en analysant des faits pertinents lorsqu'elle procède à une enquête ou à une vérification. Il lui soumet des interprétations du Code au regard du contexte particulier d'une enquête en vue de déterminer s'il y a eu manquement. Enfin, il mène divers travaux de veille, de recherche et d'analyse juridique, puis contribue à renseigner la clientèle et le public sur le rôle du Commissaire et sur l'application du Code, des Règles et du Règlement.



ENQUÊTES

Une enquête est déclenchée à l'initiative de la commissaire ou à la demande d'une députée ou un député. L'objectif consiste à faire la lumière sur une situation donnée afin de statuer sur la présence ou l'absence d'un manquement au Code. Pour y parvenir, le Commissaire procède à une collecte de la preuve pertinente, qu'il s'agisse de documents, de témoignages ou d'autres éléments. Toutes les enquêtes du Commissaire sont menées à huis clos.

Après avoir mené son enquête sur une élue ou un élu, le Commissaire doit remettre sans délai un rapport à la présidence de l'Assemblée nationale, qui le rend public en le déposant en chambre. Cependant, la commissaire n'est pas tenue de produire un rapport lorsqu'une enquête est déclenchée à son initiative.

.....

Les rapports d'enquête qui sont déposés à l'Assemblée nationale peuvent être consultés dans la section Publications du site Web du Commissaire.

.....

Au terme d'une enquête, lorsque la commissaire conclut qu'un député a commis un manquement déontologique, le Code prévoit que les membres de l'Assemblée nationale doivent se prononcer sur le rapport lorsque celui-ci contient une recommandation de sanction. À cet effet, pour que la recommandation s'applique, l'Assemblée nationale doit adopter le rapport aux deux tiers de ses membres, sans quoi la recommandation reste sans effet.

Demandes d'enquête

Au cours de l'exercice 2025-2026, 2 demandes d'enquête visant une ou un membre de l'Assemblée nationale ont été transmises au Commissaire en vertu de l'article 91 du Code.

Rapports d'enquête

Pendant l'exercice 2025-2026, 1 rapport d'enquête a été déposé à l'Assemblée nationale et 2 enquêtes concernant une ou un membre de l'Assemblée nationale ont été déclenchées.

Comme le processus d'enquête peut se dérouler sur plusieurs mois, il est possible que certaines enquêtes conclues aient commencé au cours d'un exercice financier précédent ou que celles déjà entreprises se terminent durant l'exercice financier suivant.

Rapports d'enquête déposés à l'Assemblée nationale

Date du dépôt	Personne visée	Articles du Code visés	Décision
1 ^{er} octobre 2025	Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales au moment de l'ouverture de l'enquête	15 et 16(1°)	La commissaire conclut que l'ancienne ministre a commis un manquement à l'article 15. Aucune sanction n'a été recommandée.

.....

Au cours du même exercice financier, la commissaire n'a reçu aucune demande d'enquête en vertu de l'article 33 des Règles ou de l'article 34 du Règlement. De plus, la commissaire n'a ouvert aucune enquête de sa propre initiative à l'égard de personnes y étant assujetties.

.....

VÉRIFICATIONS

La commissaire peut mener des vérifications sur une situation donnée afin d'évaluer s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un manquement aux règles déontologiques pourrait avoir été commis, ce qui pourrait justifier l'ouverture d'une enquête. Ces vérifications se déroulent principalement dans le cadre du pouvoir discrétionnaire qu'a la commissaire de déclencher une enquête à son initiative. Il s'agit d'une procédure moins formelle que l'enquête, qui permet au Commissaire d'obtenir des renseignements pour préciser une situation et son contexte.

Outre ces processus formels, le Commissaire effectue également des interventions auprès de membres de l'Assemblée nationale ou du personnel politique lorsqu'il estime que des situations portées à son attention pourraient soulever des enjeux sur les plans éthique ou déontologique. Il s'agit d'effectuer des rappels aux personnes concernées à propos des bonnes pratiques à mettre en place pour s'assurer de respecter le Code, les Règles ou le Règlement.

.....

*En 2025-2026, le Commissaire a mené des vérifications dans **2** dossiers. Durant la même période, le Commissaire a aussi reçu **8** signalements de citoyennes et citoyens et a réalisé **10** interventions concernant des enjeux éthiques ou déontologiques.*

.....

5. LES ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie a pour troisième grande fonction d'**informer** et de **sensibiliser** le public au sujet des règles dont il est responsable de l'application et de leur signification relativement à la charge de membre de l'Assemblée nationale ou aux fonctions de membre du personnel politique.

Le Secteur institutionnel est responsable notamment de développer et de maintenir des relations avec divers partenaires, de représenter le Commissaire au sein de différents réseaux, d'assurer les activités de communication, de coordonner les activités de formation et de sensibilisation et de faire le suivi de la planification stratégique et de projets à portée institutionnelle.

.....

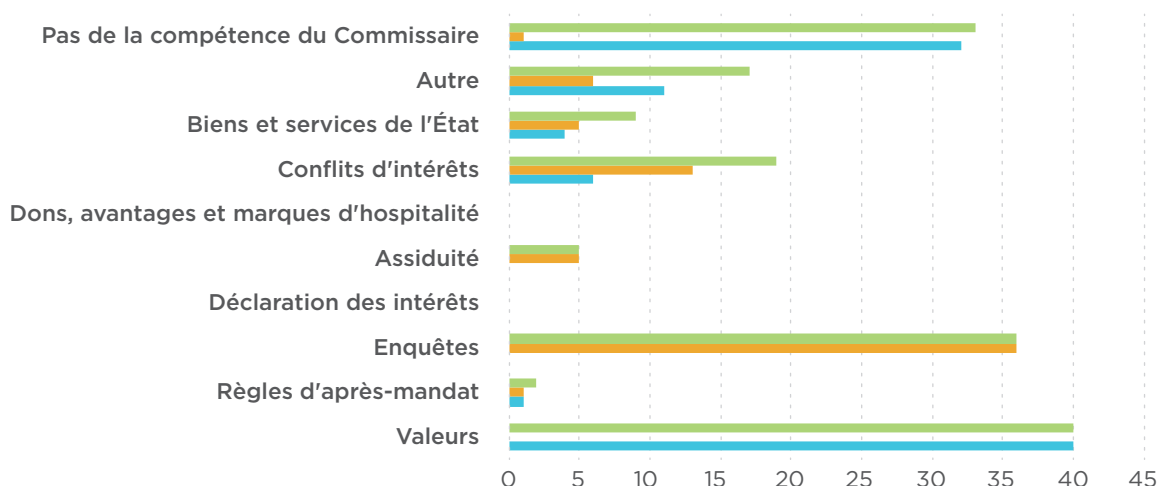
*Au cours de l'exercice 2025-2026, le Commissaire a répondu à **94 communications** provenant de citoyennes et citoyens et à **67 demandes** provenant de journalistes.*

.....

RENSEIGNEMENTS AU PUBLIC

Le Commissaire offre des précisions aux personnes qui communiquent avec lui pour les aider à comprendre les règles en place.

Thèmes des communications du grand public



Tout en renseignant le public au mieux, le Commissaire doit respecter rigoureusement la confidentialité imposée par le législateur. En ce sens, il ne commente jamais de cas particuliers. Lorsque les communications ne relèvent pas de sa compétence, les citoyens sont orientés vers les instances appropriées.

COMMUNICATION

Médias sociaux

Le rôle du Commissaire dans l'espace public est fondamental pour promouvoir une pratique éthique et intègre de la politique et contribuer au renforcement de la confiance des citoyennes et citoyens envers leurs institutions démocratiques.

Dans ses efforts pour joindre un plus large auditoire, le Commissaire est actif sur trois médias sociaux, soit LinkedIn, X et Bluesky. Les publications diffusées portent, entre autres, sur les dispositions du Code, des Règles et du Règlement, la mission et les fonctions du Commissaire ainsi que ses activités.

Activités sur les médias sociaux

	Nombre de publications	Nombre d'impressions*	Nombre de nouveaux abonnements
X	126	6 652	3
Bluesky	118	3 109 (estimé)	17
LinkedIn	132	29 029	203

* Nombre de fois où la publication est apparue à l'écran.

FORMATION ET SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Le Commissaire prend part à certaines activités visant à faire connaître l'institution et les règles déontologiques applicables aux membres de l'Assemblée nationale et à leur personnel afin d'offrir une meilleure compréhension des réalités parlementaires.

Universités

- **Septembre 2025** | Cours *Droit et politique appliqués de l'État* de l'Université de Sherbrooke (2^e cycle)
- **Novembre 2025** | Cours *Éthique et administration publique* de l'Université Laval (2^e et 3^e cycle)
- **Janvier 2026** | Cours *Droit et procédure parlementaires* de l'Université Laval (1^{er} cycle)
- **Mars 2026** | Cours *Principes et enjeux de l'administration publique* de l'École nationale d'administration publique, campus de Québec (2^e cycle)

Partenaires et collaborateurs en intégrité publique

- **Avril 2025 et mars 2026** | Formation des répondantes et répondants en éthique de la fonction publique dans le cadre du Programme de formation en éthique organisationnelle et en intégrité publique du Secrétariat du Conseil du trésor
- **Mai 2025** | Sensibilisation de membres du personnel du Vérificateur général du Québec
- **Octobre 2025** | Sensibilisation du personnel des organisations membres du Forum des partenaires en intégrité publique dans le cadre des webinaires organisés par son comité de prévention et de sensibilisation aux meilleures pratiques en matière d'intégrité publique, de gouvernance et de conformité
- **Novembre 2025** | Échange de bonnes pratiques dans le cadre du webinaire thématique du Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires sur la notion d'intérêt personnel
- **Mars 2026** | Participation à un panel à l'occasion de la Journée de l'intégrité publique du Forum des partenaires en intégrité publique

6. LE MANDAT EN MATIÈRE D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Depuis le 30 novembre 2024, le Commissaire à l'éthique et à la déontologie est responsable du traitement des divulgations d'actes répréhensibles mettant en cause le Protecteur du citoyen (le « Protecteur ») en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*. Toute personne qui a été témoin d'un acte répréhensible mettant en cause le Protecteur ou qui détient des renseignements à cet effet peut communiquer avec le Commissaire pour faire une divulgation.

De plus, celles et ceux qui estiment avoir fait l'objet de représailles après avoir notamment divulgué un acte répréhensible mettant en cause le Protecteur ou qui jugent qu'une ou des personnes ont proféré des menaces à leur égard en vue d'empêcher une telle divulgation peuvent porter plainte au Commissaire suivant la *Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles*.

Les procédures de traitement des divulgations et des plaintes peuvent être consultées dans la section [Actes répréhensibles](#) du site Web du Commissaire.

ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Au cours de l'année, le Commissaire a reçu **sept** divulgations d'actes répréhensibles mettant en cause le Protecteur. L'une d'entre elles a été jugée recevable et était toujours en cours de traitement au 31 mars 2026.

Données sur les divulgations en matière d'actes répréhensibles et leur traitement

Divulgations reçues	7
Divulgations recevables	1
Enquêtes ouvertes	0
Enquêtes terminées	s. o.
Personnes ayant bénéficié du service de consultation juridique	0

En ce qui a trait au délai de traitement des divulgations, le Commissaire a effectué toutes ses communications dans le respect des temps prévus à sa politique de traitement ou à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

REPRÉSAILLES ET MENACES DE REPRÉSAILLES

En 2025-2026, le Commissaire a reçu une plainte pour représailles ou menace de représailles, laquelle a été jugée recevable. Au 31 mars 2026, une démarche de médiation était toujours en cours relativement à cette plainte.

Données sur les divulgations en matière de représailles et leur traitement

Plaintes reçues	1
Démarches en médiation	1
Règlements intervenus au terme d'une médiation	s. o.
Cas déferés au Tribunal administratif du travail pour l'exercice d'un recours	s. o.
Enquêtes ouvertes	0
Enquêtes terminées	s. o.

7. LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

ENJEU 1 – CONNAISSANCE ET UTILISATION DES SERVICES DU COMMISSAIRE

ORIENTATION 1 – Encourager une plus grande visibilité du rôle du Commissaire et une meilleure utilisation des services offerts

Objectif 1.1: Améliorer la participation de la clientèle aux formations offertes par le Commissaire

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat
Proportion des membres de l'Assemblée nationale ayant suivi au moins une formation	65 %	42 %
Valeur de départ: 37 %		

Depuis le début de la 43^e législature, le Commissaire rend disponible une offre de formation cyclique qui comprend deux types de séances virtuelles : des séances thématiques d'une durée de 30 à 45 minutes ainsi que des séances de formation générale d'une durée de 90 minutes. Au cours de la dernière année, une nouvelle séance thématique, intitulée *Activités artisanes*, a été ajoutée au calendrier.

Afin de favoriser la participation des membres de l'Assemblée nationale et du personnel politique, le calendrier a été diffusé avant chaque début de période de travaux parlementaires, soit en septembre 2025 et en janvier 2026. Des rappels ont aussi été publiés mensuellement sur le compte X du Commissaire. De plus, des prises de contact ponctuelles ont été réalisées directement auprès de la clientèle afin de lui communiquer l'offre de formation du Commissaire ou de lui transmettre des états de participation aux diverses séances.

Objectif 1.2: Accroître les services et les outils d'assistance offerts par le Commissaire

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de nouveaux outils d'assistance	3 sur la durée du plan stratégique	2 depuis l'adoption du plan stratégique

En 2025-2026, le Commissaire a publié, sur son site Web, une série de six outils d'aide à la réflexion destinés aux membres de l'Assemblée nationale et au personnel politique. Ces outils ont pour objectif d'aider la clientèle à développer ses réflexes éthiques et déontologiques dans certains contextes particuliers.

Objectif 1.3: Favoriser l'accessibilité à l'information sur le Commissaire et ses services

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat
Taux de croissance du nombre de consultations du site Web du Commissaire	+2 %	+13,55 %
Valeur de départ: 12 412 visites ⁷		

À l'occasion du 15^e anniversaire du Commissaire, la section [Historique](#) de son site Web a été bonifiée. Ce contenu est maintenant disponible directement à partir du menu principal du site. La section Élections 2026 a aussi été ajoutée temporairement pour faciliter l'accès à l'information pertinente en contexte électoral. Elle regroupe entre autres de la documentation utile, une foire aux questions et les coordonnées du Commissaire.

Même si elles ne sont pas en lien direct avec l'indicateur choisi, d'autres mesures se sont inscrites dans l'objectif du Commissaire de favoriser l'accès à son information. Par exemple, au cours de l'année financière 2025-2026, le Commissaire, soutenu par une firme spécialisée en design de l'information juridique, a tenu différents ateliers en vue de modifier le format et la rédaction de divers documents à l'intention de la clientèle, soit principalement les avis rendus en prévention ainsi que les rapports d'enquête. L'objectif est de s'assurer que les messages du Commissaire sont communiqués de façon claire aux personnes auxquelles ils sont destinés, en facilitant la compréhension et, ultimement, en favorisant l'adoption de comportements conformes aux règles déontologiques et aux principes éthiques.

⁷ La valeur de départ a été modifiée en 2025-2026 pour comparer, de manière plus représentative, les données de consultation du site Web depuis l'entrée en vigueur de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*.

Objectif 1.4: Diversifier les publics sensibilisés au rôle du Commissaire

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat
Nombre de nouvelles activités de sensibilisation réalisées	1 par année	1 en 2025-2026

Dans la poursuite de ses efforts de sensibilisation auprès de nouveaux publics, le Commissaire a misé sur le partage et la diffusion de son expertise auprès de ses partenaires et homologues du Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires. À l'occasion d'un webinaire thématique, il a présenté son interprétation de la notion d'intérêt personnel, puis a animé une discussion à ce sujet. Les membres ont, entre autres, discuté de ce que cette notion inclut et exclut. Un document résumé de ces échanges a ensuite été produit par le Commissaire et transmis aux membres du Réseau.

ENJEU 2 – PERFORMANCE DE L'ORGANISATION

ORIENTATION 2 – Améliorer de manière constante la performance organisationnelle

Objectif 2.1: Soutenir le développement des compétences du personnel

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat
Taux de mise en œuvre d'un plan de développement des compétences	100 % du programme annuel de développement des compétences	100 %

Au cours de l'année, l'ensemble du personnel a bénéficié d'activités visant à développer l'une ou l'autre des compétences priorisées au plan de développement 2024-2027, dont l'une portait sur la communication interpersonnelle et les différents styles de communication.

D'autres activités sectorielles visant à renforcer, entre autres, les techniques d'entrevue des employées et employés du Secteur des enquêtes et des vérifications de même que l'expertise juridique des membres du personnel concernés ont été organisées. Certains employés ont également pu participer aux activités de développement professionnel des réseaux collaboratifs dont le Commissaire est membre.

Objectif 2.2: Offrir un milieu de travail collaboratif

Indicateur	Cible 2025-2026	Résultat
Nombre d'initiatives mises en place favorisant l'intelligence collective	1 par année	2 initiatives en 2025-2026

Au cours de l'exercice 2025-2026, les gestionnaires et le personnel exerçant des fonctions de coordination d'équipe ont suivi une formation sur l'introduction de l'intelligence collective dans les pratiques de gestion.

Une employée du Commissaire a par ailleurs pris part à la cohorte pilote du Parcours d'apprentissage en innovation publique, élaboré par le Secrétariat du Conseil du trésor, en partenariat avec le Conseil de l'innovation du Québec, dans le cadre de sa Stratégie de gestion des ressources humaines 2023-2028. L'objectif de ce parcours est d'initier les participantes et participants aux concepts et aux outils inhérents au développement d'une culture d'innovation au sein de la fonction publique afin d'en faire des ambassadrices et ambassadeurs de l'innovation au sein de leur organisation respective. Suivant la réussite du parcours, l'employée a introduit la notion d'innovation auprès des autres membres du personnel à l'occasion d'une présentation à ce sujet et a mis à profit les notions acquises en organisant et en animant divers ateliers de réflexion et d'idéation.

8. LES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Commissaire à l'éthique et à la déontologie, y compris les estimations et les jugements importants, ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La commissaire à l'éthique et à la déontologie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui régissent l'exercice de ses fonctions.

La commissaire à l'éthique et à la déontologie,

Ariane Mignolet
(*Original signé*)

Québec, le 30 septembre 2026

État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

	2026		2025
	Budget (note 3)	Résultats réels	Résultats réels
Revenus (note 4)	2 776,8	2 517,2	2 579,0
Charges			
Rémunération	2 227,1	2 159,1	2 259,1
Frais de déplacement et représentation	30,0	19,8	12,2
Télécommunications	6,5	3,6	3,2
Services professionnels, administratifs et autres	276,3	133,2	105,5
Loyer et autres locations	215,0	185,2	187,9
Fournitures	7,0	3,6	3,6
Charges utilisant des crédits	2 761,8	2 504,6	2 571,5
Amortissement des immobilisations corporelles	50,0	12,0	50,1
	2 811,8	2 516,6	2 621,5
Excédent (Déficit) de l'exercice		0,6	(42,6)
Excédent (Déficit) cumulé au début de l'exercice		27,4	70,0
Excédent (Déficit) cumulé à la fin de l'exercice		28,1	27,4

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Situation financière au 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

	2026	2025
Actifs financiers		
Droits de trésorerie	307,1	372,2
Frais payés d'avance	35,6	32,3
	342,7	404,5
Passif		
Charges à payer et frais courus (note 5)	342,7	404,5
	342,7	404,5
Dette nette	—	—
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	28,0	27,4
	28,0	27,4
Excédent cumulé (note 7)	28,0	27,4

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

	2026		2025
	Budget (note 3)	Résultats réels	Résultats réels
Excédent (Déficit) de l'exercice	(35,0)	0,6	(42,6)
Variation due aux immobilisations :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	15,0	(12,7)	(7,5)
Amortissement des immobilisations corporelles	50,0	12,0	50,1
Variation de la dette nette	30,0	(0,1)	—
Dette nette au début de l'exercice		—	—
Dette nette à la fin de l'exercice		—	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Excédent (Déficit) de l'exercice	0,6	(42,6)
Élément sans effet sur les droits de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	12,0	50,1
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement:		
Variation des frais payés d'avance	(3,4)	(17,4)
Charges à payer et frais courus	(61,8)	135,0
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(52,5)	125,1
Activité d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12,7)	(7,5)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	(65,2)	117,6
Droits de trésorerie au début de l'exercice	372,2	254,6
Droits de trésorerie à la fin de l'exercice	307,0	372,2

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires 31 mars 2026

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars.)

1. NATURE DES ACTIVITÉS (SP 2100)

Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie (ci-après le « Commissaire ») est une institution indépendante qui conseille, accompagne et encadre les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel politique, en s'assurant que les règles déontologiques et les principes éthiques établis guident leur conduite dans l'exercice de leur charge ou de leurs fonctions. Ces obligations sont prévues au *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale* (ci-après le « Code ») (RLRQ, c. C-23.1), aux *Règles déontologiques applicables aux membres du personnel des députés et des cabinets de l'Assemblée nationale* (ci-après les « Règles ») (décision n° 1690 du Bureau de l'Assemblée nationale du 21 mars 2013) et au *Règlement concernant les règles déontologiques applicables aux membres du personnel d'un cabinet ministériel* (ci-après le « Règlement ») (RLRQ, c. C-23.1 r. 2).

Pour réaliser sa mission, le Commissaire remplit trois grandes fonctions :

- Conseiller et accompagner les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel quant à leurs obligations, notamment en leur donnant des avis, en leur offrant de la formation, en publiant des lignes directrices et en veillant à la production de différentes déclarations qu'elles et ils doivent remplir;
- Faire enquête lorsque des motifs raisonnables permettent de croire qu'une personne aurait pu commettre des manquements aux règles applicables;
- Informer et sensibiliser le public au sujet des règles prévues et de leur signification relativement à la charge de membre de l'Assemblée nationale ou aux fonctions de membre du personnel politique.

Le Commissaire est financé au moyen de crédits permanents approuvés par le Bureau de l'Assemblée nationale et n'est pas assujéti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Notes complémentaires 31 mars 2026

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars.)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SP 2100)

a) Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Commissaire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Commissaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimation est la durée de vie des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

c) Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, soit dans l'exercice au cours duquel surviennent les opérations ou les faits leur donnant lieu. Ainsi, les crédits permanents sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints.

Actifs

d) Droits de trésorerie

Les opérations financières du Commissaire sont effectuées par l'entremise du fonds général du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de trésorerie représentent le montant d'encaisse que le Commissaire a le droit de tirer du fonds général du fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Notes complémentaires 31 mars 2026

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars.)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

e) Immobilisations corporelles (SP 3150)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement	5 et 10 ans
Équipement informatique	3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

f) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Le coût de certains services de soutien est assumé par l'Assemblée nationale du Québec et il n'est pas comptabilisé aux résultats de l'exercice.

3. BUDGET

Le budget détaillé, préparé par le Commissaire, a été approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale le 10 avril 2025.

Notes complémentaires 31 mars 2026

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars.)

4. REVENUS

Le Commissaire est financé par des crédits permanents.

	2026	2025
Crédits permanents		
Initiaux	2 776,8	2 416,6
Supplémentaires de l'exercice courant	—	416,9
Non utilisés	(259,6)	(254,5)
	2 517,2	2 579,0

5. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2026	2025
Fournisseurs et autres	6,8	21,1
Traitements	335,9	383,5
	342,7	404,6

Notes complémentaires
31 mars 2026

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars.)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026			2025
	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique	Total
Coût des immobilisations				
Solde d'ouverture	282,1	135,4	55,3	472,8
Acquisitions	—	—	12,7	12,7
Ajustement	—	—	—	—
Solde de clôture	282,1	135,4	68,0	485,4
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture	282,0	120,1	43,2	445,3
Amortissement de l'exercice	—	3,9	8,1	12,0
Ajustement	—	—	—	—
Solde de clôture	282,0	124,0	51,3	445,4
Valeur comptable nette au 31 mars	0,1	11,4	16,7	27,4

	2026	2025
Budget initial d'immobilisations corporelles	15,0	15,0
Acquisitions de l'exercice	12,7	7,5
Crédits supplémentaires en cours d'année	—	—
Crédits permanents non utilisés	2,3	7,5

Notes complémentaires 31 mars 2026

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars.)

7. EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé est investi en immobilisations corporelles.

8. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Commissaire loue, de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, des locaux en vertu d'une entente d'occupation se terminant le 31 octobre 2029. La tarification présentée au tableau est estimative.

Aussi, les activités du Commissaire peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le Commissaire sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services ou pour le développement de travaux de recherches dans son domaine.

Les obligations contractuelles s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

	Contrats de location	Soutien à la recherche	Total
2026-2027	191,0	5,0	196,0
2027-2028	191,0	—	191,0
2028-2029	191,0	—	191,0

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SP 2200)

Le Commissaire est apparenté aux fins comptables avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Le Commissaire est également apparenté à sa principale dirigeante, ses proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles cette personne a le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives.

Aucune transaction n'a été conclue entre le Commissaire et sa principale dirigeante, ses proches parents et les entités pour lesquelles cette personne a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Le coût de certains services de soutien est assumé par l'Assemblée nationale du Québec et il n'est pas comptabilisé aux résultats de l'exercice. Le Commissaire n'a conclu aucune autre opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Division des services aux occupants – Équipe de la reprographie et de l'imprimerie
de l'Assemblée nationale du Québec

Septembre 2026



Papier fabriqué au Québec



**COMMISSAIRE
À L'ÉTHIQUE ET À
LA DÉONTOLOGIE**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Commissaire à l'éthique et à la déontologie

7^e étage, bureau 710

1150, rue de Claire-Fontaine

Québec (Québec) G1R 5G4

Téléphone: 418 643-1277

info@ced-qc.ca | www.ced-qc.ca